

## Communiqué nr. 1/2020

### Assemblée générale 2020 / Évènement anniversaire



L'Assemblée générale des membres ainsi que l'évènement anniversaire de la FPE était prévu pour le **26 mars 2020** dans la Volkshaus à Zurich. **En raison du virus corona, ces évènements ont malheureusement dû être annulés.** Entre-temps, le Conseil fédéral a décidé de mesures d'assouplissement, mais il n'est toujours pas possible de prévoir quand les manifestations dotées d'un grand nombre de participants pourront à nouveau avoir lieu.

Il est donc maintenant prévu d'organiser **l'Assemblée générale 2020** en même temps que **l'Assemblée des délégués d'automne le 4 septembre 2020**. Celles-ci auront lieu chez BKW à Berne. En outre, le comité directeur a décidé de reporter l'évènement du 20ème anniversaire à 2021. Celui-ci se tiendra désormais le **6 mai 2021** dans le cadre prévu.

### Protection sanitaire



Tant qu'un vaccin n'est pas disponible, **le danger du virus corona** pour les patients à risque reste le même, même après l'assouplissement des mesures par le Conseil fédéral. C'est pourquoi les **règles de distance doivent continuer à être respectées**. Cela doit être pris en compte dans l'organisation du travail dans les entreprises.

**Pour toutes les questions de protection sanitaire** et selon la loi sur la participation, les représentants du personnel et des travailleurs ont **des droits de participation spécifiques** qu'ils doivent exiger et exercer en conséquence.

### Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP)

Fin mars, la FPE a pris position quant à la **proposition de compromis faite pour la LPP**. La FPE est favorable à la réforme prévue pour la prévoyance professionnelle qui avait été négociée entre partenaires sociaux. La proposition est équilibrée, moderne et simple.

### Numérisation



Dans le cadre du **dialogue social européen dans le secteur de l'électricité**, il a été possible de convenir d'un cadre d'action commun avec les représentants des employeurs afin d'encourager la numérisation.

La numérisation présente à la fois des défis et des opportunités pour les employés du secteur de l'électricité. Le processus de numérisation doit être conçu de manière à ce qu'il profite aux entreprises, aux employés et aux clients. Les partenaires sociaux européens se sont engagés à mettre en œuvre un **cadre d'action unique avec des mesures et des actions concrètes d'ici 2022**. La numérisation est une excellente opportunité pour **stimuler l'innovation** et **promouvoir les technologies intelligentes**. Ce processus affectera non seulement la communication et la connectivité, mais aussi le **profil des**

**professions** et les **compétences requises**. Le plan d'action fait en particulier référence au « **right to disconnect** » (= « **le droit à l'inaccessibilité** »).